

Séance  
ordinaire du 16  
août 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS D'AOÛT DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.08.409

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.08.410

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juillet à 20 h et des séances extraordinaires du 20 et 23 juillet à 8 h 15.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 421 176.98\$  
Comptes préautorisés : 659 504.06 \$

**FINANCES**

5. Adoption du règlement 2021-1460 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.
6. Adoption du règlement 2021-1461 modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.

7. Modification au règlement 2020-1433 décrétant un emprunt de 221 000 \$ et une dépense de 221 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue Sanatorium.
8. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la corporation « Les Murmures de la ville » pour 2021.
9. Autorisation de versement de dons.
10. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année se terminant le 31 décembre 2020.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Ratification d'attribution d'un poste de superviseur voirie par intérim.
12. Ratification d'entente entre la Ville de Mont-Joli, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli et monsieur Junior Louis.

#### **LOISIRS**

13. Autorisation pour le prêt du stationnement du Stade du Centenaire.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

14. Adoption du règlement 2021-1462 portant sur la prévention des incendies.
15. Autorisation d'octroi de contrat à la firme Télécommunication de l'Est pour la migration vers le système de communication Nomade.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

16. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 9 – libération de la retenue – fin de projet.
17. Ratification de mandat d'accompagnement technique à la firme Stantec.
18. Autorisation de contrat pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques et de puisards pour l'année 2021.

#### **URBANISME**

19. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 7 juillet 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
20. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1276, rue Julien-Bouchard.
21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1428, rue Émond.
22. Avis de motion du projet de règlement modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210.
23. Adoption du premier projet de règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
24. Avis de motion du projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214.
25. Adoption du premier projet de règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificat 2009-1214.
26. Avis de motion du projet de règlement modifiant le règlement de construction 2009-1213.
27. Adoption du premier projet de règlement 2021-1466 modifiant le règlement de construction 2009-1213.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

28. Acceptation de l'avenant no 3 pour le projet de réaménagement de l'Hôtel de ville.

29. Autorisation de mandat au groupe architecture MB pour le réaménagement à l'hôtel de ville.

30. Motion de félicitations à madame Maude Charron.

31. Période de questions.

32. Clôture et levée de l'assemblée.

21.08.411

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET À 20 H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET 23 JUILLET À 8H15**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance du 12 juillet 2021 à 20 h et des séances du 20 et 23 juillet à 8 h 15 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 12 juillet 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 20 juillet 2021 à 8 h 15 en sa forme et teneur ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 23 juillet 2021 à 8 h 15 en sa forme et teneur.

21.08.412

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 421 176.98 \$ ;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 659 504.06\$.

**FINANCES**

21.08.413

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1460 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-1443**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1460 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.

Ce règlement établit les critères du programme de Rénovation Québec – Mont-Joli et du programme de rénovation de façades commerciales.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

21.08.414

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1461 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1371 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1461 modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.

Ce règlement établit la rémunération du personnel électoral selon la catégorie d'emploi.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

21.08.415

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2020-1433 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 221 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 221 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'AVENUE SANATORIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2020-1433 ordonnant des travaux de 221 000 \$ et décrétant un emprunt de 221 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 16 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que:

- L'article 3 du règlement 2020-1433 soit remplacé par le suivant :

Article 3 : le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli est autorisé à dépenser une somme de 222 306 \$ pour les fins du présent règlement.

- L'article 4 du règlement 2020-1433 soit remplacé par le suivant :

Article 4 : aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 221 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 1306 \$ provenant du fonds général.

21.08.416

**AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2021**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 26 500 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville ».

21.08.417

**AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Chambre de commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis	Tournoi de golf	300 \$ (four somme) ou 2 x 100 \$

Société Alzheimer	Campagne financement	250 \$
Municipalité St-Gabriel	Festival Country	Prêt de barrières
*Festi drag	Événement annuel	Prêt de barrières

*\*L'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Ville de Mont-Joli de prêter à titre gracieux des équipements lui appartenant*

21.08.418

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli versera sa contribution au déficit annuel du Motel Industriel ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2020 et de verser à la Corporation de développement économique un montant de 2 971 \$ à titre de contribution au déficit annuel du Motel industriel.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

21.08.419

**RATIFICATION D'ATTRIBUTION D'UN POSTE DE SUPERVISEUR VOIRIE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de ratifier l'attribution du poste de superviseur voirie par intérim à Monsieur William Lévesque Page selon les termes de l'entente signée entre les parties.

21.08.420

**RATIFICATION D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI ET MONSIEUR JUNIOR LOUIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli et monsieur Junior Louis.

**LOISIRS**

21.08.421

**AUTORISATION POUR LE PRÊT DU STATIONNEMENT DU STADE DU CENTENAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'utilisation du stationnement du stade du centenaire à titre gratuit à madame Sylvie Lévesque pour des activités occasionnelles de danse country.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21.08.422

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1462 PORTANT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1462 portant sur la prévention des incendies.

Ce règlement régit l'application des différents codes et normes applicables par le service incendie. Régit également les différents équipements de prévention incendie (avertisseur de fumée, monoxyde de carbone, les alarmes incendie), la sécurité des bâtiments, les dangers d'incendie, les feux extérieurs, le matériel de lutte contre les incendies, le ramonage, ainsi que les pénalités.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

21.08.423

**AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST POUR LA MIGRATION VERS LE SYSTÈME DE COMMUNICATION NOMADE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de la migration vers le système Nomade à la firme Les Télécommunications de l'Est, pour un montant approximatif de 43 211.30 \$ incluant les taxes.

**TRAVAUX PUBLICS**

21.08.424

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 9 – LIBÉRATION DE LA RETENUE – FIN DE PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté une demande de paiement no 9 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 151 497,96 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant correspond à la libération de la retenue de fin de projet ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 9 et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 9 au montant de 151 497,96 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

21.08.425

**RATIFICATION DE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE À LA FIRME STANTEC**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat d'accompagnement technique pour le développement résidentiel de la rue Beaupré à la firme Stantec pour un montant de 2 000\$ plus les taxes.

21.08.426

**AUTORISATION DE CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques et de puisards pour l'année 2021 à la firme Sani Manic pour un montant de 25 000\$ plus les taxes.

**URBANISME**

21.08.427

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 7 JUILLET 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 7 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 7 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux demandes de dérogation mineure.

21.08.428

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1276, RUE JULIEN-BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de pouvoir réduire la marge arrière du garage à construire de 0 mètre et la marge latérale à 0,68 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'indiqué à l'article 7.5 3 c) du règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 12 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme, mais avec les restrictions suivantes :

- La marge arrière pourra être réduite à 0 mètre ;
- La marge latérale côté nord-ouest devra être à 1 m tel que spécifié au règlement
- Aucune fenêtre ne pourra être installée sur le mur arrière et le mur latéral nord-ouest ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1276, rue Julien-Bouchard avec les restrictions inscrites à la présente résolution.

21.08.429

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1428, RUE ÉMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure concernant la marge avant qui ne respecte pas la norme de 6 mètres énoncée au règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 12 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1428, rue Émond.

**21.08.430 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**21.08.431 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**21.08.432 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat 2009-1214.

**21.08.433 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 2009-1214**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificat 2009-1214.

**21.08.434 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de construction 2009-1213.

**21.08.435 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2021-1466 modifiant le règlement de construction 2009-1213.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**21.08.436 ACCEPTATION DE L'AVENANT NO 3 POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'avenant no 3 de la firme Tetra Tech pour faire une révision du projet de réaménagement de l'hôtel de ville, et ce, pour un montant de 4580\$ plus les taxes.

**21.08.437 AUTORISATION DE MANDAT AU GROUPE ARCHITECTURE MB POUR LE RÉAMÉNAGEMENT À L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat au Groupe architecture MB pour la révision du projet de réaménagement à l'hôtel de Ville, et ce, au montant de 22 464\$ plus les taxes.

21.08.438

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME MAUDE CHARRON**

L'athlète originaire de Rimouski et citoyenne de Sainte-Luce, Maude Charron, a conquis le cœur de toute la population du Bas-Saint-Laurent en décrochant une médaille d'or en haltérophilie chez les moins de 64 kilos, aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Maude Charron est la deuxième femme canadienne à remporter l'or olympique en haltérophilie après Christine Girard aux Jeux de Londres en 2012.

Cette victoire est d'autant plus remarquable que l'aventure de Maude Charron en haltérophilie a commencé il y a à peine quelques années. L'athlète a travaillé fort pour en arriver à la plus haute marche du podium olympique. Cette victoire est l'aboutissement de tout ce qu'elle a bâti pour en arriver là.

Maude Charron est un modèle de détermination, de persévérance et de résilience. Pour les jeunes générations, elle fait la preuve que même hors des grands centres, les athlètes peuvent rêver grand.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Maude Charron pour sa médaille olympique et l'ensemble de son parcours

21.08.439

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande pourquoi le chantier de la rue Beaupré est arrêté.

Monsieur Soucy répond que le chantier n'est pas débuté. Actuellement ce sont des travaux préparatoires qui se font.

Monsieur Morissette mentionne que dans son secteur, il y a encore beaucoup de feux d'artifices qui sont lancés et souvent tard en soirée.

Monsieur Soucy mentionne qu'une campagne de sensibilisation a été faite par la Ville, et qu'il ne faut pas hésiter à contacter la SQ lorsque qu'il y a des feux d'artifices qui sont lancés. C'est une question de sécurité incendie puisque nous avons eu très peu de pluie et que la végétation est sèche. C'est une responsabilité civique.

Monsieur Morissette demande s'il serait possible de couper les arbres situés derrière la rue Gendron.

Monsieur Soucy mentionne que des vérifications seront faites à ce sujet.

Monsieur Michel Morneau demande ce qu'il en est de l'implantation de jeux d'eau?

Monsieur Soucy répond que la Ville a déposé une demande de subvention dans un programme et qu'elle a été refusée. La Ville redéposera une demande d'aide financière dans le cadre de programme du gouvernement. Ce projet est toujours dans les cartons du conseil, mais comme il s'agit d'un projet tout près de 1 M\$, la Ville souhaite obtenir de l'aide financière pour mener à bien ce projet.

21.08.440

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière

